



MAKE GENDER EQUALITY A GLOBAL CAUSE

FAIRE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
UNE GRANDE CAUSE MONDIALE

9 ET 10 MAI 2019 - PARIS



Déclaration des ministres du G7 sur l'égalité entre les femmes et les hommes Paris, 10 mai 2019



1.

L'égalité entre les femmes et les hommes est indispensable pour que tous bénéficient pleinement et équitablement de l'ensemble des droits humains. Elle est essentielle pour des sociétés résilientes, solidaires et justes. Les présidences successives du G7 lui ont porté de plus en plus d'attention au cours des dernières années. Nous, ministres du G7 en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, nous engageons aujourd'hui à obtenir des résultats significatifs en matière d'autonomisation des femmes et des filles.



2.

En œuvrant pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes concrètement, nous agissons pour stimuler une croissance solidaire et durable conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Bien que les inégalités entre les femmes et les hommes aient diminué de manière générale au cours des dernières décennies, les progrès ont considérablement ralenti dans le monde. Aucun pays n'est parvenu à l'égalité entre les femmes et les hommes jusqu'à présent. Selon les estimations du Forum économique mondial dans son *Rapport 2018 sur la parité entre hommes et femmes dans le monde*, si les tendances actuelles se poursuivent, il faudra 108 ans pour supprimer les inégalités actuelles entre les femmes et les hommes.



3.

Dans ce contexte, nous rappelons qu'il est important de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux et dans tous les domaines politiques, économiques et sociaux. Pour atteindre cet objectif, nous rappelons le rôle de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995, ainsi que de leur rapport de synthèse, et nous sommes conscients de l'importance du cadre international plus large de la protection des droits humains, notamment pour les États Parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Nous, ministres du G7, saluons l'organisation du Forum mondial Pékin+25 à Paris en 2020.



4.

Des lois inclusives sont un outil essentiel pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans son rapport 2019 *Les femmes, l'entreprise et le droit*, la Banque mondiale montre à quel point les obstacles juridiques entravent significativement l'autonomisation des femmes dans les économies du monde.



5.

Nous reconnaissons que la mise en œuvre et l'application effectives des lois, accompagnées de politiques pertinentes, de financements et de mécanismes de contrôle dédiés, peuvent être un moteur puissant pour l'autonomisation des femmes et des filles. Nous jugeons également encourageants les efforts visant à adopter de nouvelles lois innovantes partout dans le monde et les lois actuelles qui offrent des cadres efficaces pour l'autonomisation des femmes et des filles. Nous reconnaissons ainsi que les bonnes pratiques dans ce domaine peuvent être une source d'inspiration pour progresser encore et nous nous efforçons d'encourager ces bonnes pratiques.

6.

Nous saluons le rôle décisif des femmes dirigeantes, des défenseuses des droits humains et des organisations de la société civile qui promeuvent de manière courageuse la santé, la sécurité, l'égalité des droits, la participation et l'égalité des chances des femmes et des filles partout dans le monde, et prennent dans certains cas de grands risques personnels. Nous appelons de nos vœux une participation équitable et une véritable intégration des femmes à tous les processus de prise de décisions, du domaine politique aux processus de paix. Nous sommes solidaires des personnalités de la société civile qui défendent les droits des femmes et des filles et nous condamnons fermement les menaces et les violences auxquelles elles peuvent être confrontées en raison de leur action.

7.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons de la possibilité d'un dialogue ouvert et interactif avec les organisations de la société civile, notamment les organisations réunies pour le forum du G7 sur les femmes (W7). Nous apprécions les échanges que nous avons eus avec ce forum au sujet des recommandations qu'il a formulées.

8.

Nous saluons l'expertise et le rôle moteur du Conseil consultatif du G7 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, créé par le Canada et reconduit en 2019 par la France, dans l'aide qu'il apporte au G7 dans ses travaux pour étudier les besoins et les possibilités des femmes et des filles. Nous reconnaissons que le Conseil a joué un rôle précieux cette année pour identifier des lois innovantes et des bonnes pratiques dans le monde entier.

9.

L'autonomisation économique des femmes est indispensable pour le respect des droits des femmes et pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'amélioration de l'accès des femmes et des filles à une éducation, un enseignement et une formation professionnelle de qualité contribue à l'autonomisation économique des femmes et à la croissance économique. Les femmes se heurtent cependant à de nombreuses inégalités pour parvenir à l'autonomisation économique. Dans tous les pays du G7 et au niveau mondial, les femmes sont, encore aujourd'hui, souvent moins payées que les hommes à travail égal, ont moins d'accès aux ressources financières nécessaires pour entreprendre et consacrent généralement deux à dix fois plus de temps que les hommes à des tâches non rémunérées. Nous rappelons l'importance du « Défi 2X » et les efforts de nos institutions de financement du développement pour rassembler 3 milliards de dollars des États-Unis au profit d'entreprises du monde entier appartenant à des femmes, dirigées par des femmes et soutenant les femmes.



10.

Toutes les formes de violences sexistes doivent être éliminées, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles comprennent la maltraitance conjugale, les violences sexuelles, les violences sexuelles dans les conflits, les mariages d'enfants, les mariages précoces ou forcés, les mutilations génitales féminines ainsi que la violence, les mauvais traitements et le harcèlement en ligne. Les violences sexistes violent les droits et les libertés fondamentales des femmes et des filles, entravent ou empêchent l'exercice de ces droits et libertés et portent atteinte à la dignité et à l'intégrité des femmes et des filles. Nous condamnons toutes les formes de violence, de mauvais traitement et de discrimination à l'encontre des femmes et des filles et nous demeurons préoccupés par le problème des violences, des mauvais traitements et du harcèlement sexuels et sexistes dans les environnements numériques. Nous réaffirmons notre attachement à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à prévenir et combattre toutes les formes de violence sexiste.



11.

Les stéréotypes sexistes empêchent les femmes et les filles d'exercer leurs droits économiques et sociaux. Il est indispensable de garantir une éducation sûre et de qualité, car elle permet aux filles et aux garçons de devenir des participants actifs et avisés des transformations de leurs sociétés. Il est essentiel que les femmes jouissent du meilleur état de santé possible pour leur autonomisation dans les autres domaines de la vie et pour le plein exercice de leurs droits.



12.

Par conséquent, nous promovons une éducation qui autonomise les adolescentes pour limiter les risques sexuels et qui prévienne les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmissibles, augmentant ainsi leurs chances d'arriver en bonne santé à l'âge adulte. L'amélioration de la santé des femmes et des filles est liée à la réussite d'autres objectifs clés, comme la réduction de la pauvreté et des inégalités, l'autonomisation économique et la promotion de la participation des femmes aux décisions économiques et politiques.

13.

Nous rappelons qu'il est important d'intégrer la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les réunions ministérielles du G7 en prenant en compte dans leurs conclusions les problématiques des femmes et des filles et nous reconnaissons qu'il est important de mettre pleinement en œuvre et de respecter les engagements pris lors de ces réunions ainsi que d'assurer leur suivi.

14.

Grâce à son rôle moteur, le G7 dispose de la capacité unique d'impulser un élan politique et d'encourager des pratiques qui empêchent les discriminations à l'encontre des femmes et des filles, afin que leurs communautés et leurs sociétés réalisent pleinement leur potentiel.

15.

Par conséquent, nous, ministres du G7 en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes et signataires de la « Déclaration de Paris sur l'égalité entre les femmes et les hommes », nous engageons à :

Prôner l'adoption de nouvelles lois et de politiques efficaces afin de promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes :

Le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes grâce à des réformes juridiques, réglementaires et des modes d'action permettra la mise en place d'un environnement favorable à l'autonomisation des femmes. Nous décidons d'œuvrer à la mise en place d'un Partenariat pour l'égalité entre les femmes et les hommes, avec le soutien du Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui sera destiné à prendre des engagements individuels en faveur de l'amélioration des cadres juridiques et des modes d'action, afin d'établir une coalition mondiale déterminée à parvenir à la pleine autonomisation des femmes et des filles grâce à la mise en œuvre de lois protégeant et favorisant l'égalité et les droits des femmes. Ce partenariat associera les membres du G7 et des pays partenaires.

16.

Les femmes sont des entrepreneuses actives dans le monde, mais leur accès aux financements est particulièrement limité. Les petites et moyennes entreprises (PME) et les microentreprises dirigées par des femmes se heurtent à des difficultés financières particulières, en raison des discriminations en matière de droits de propriété et du manque de garanties. Ces problèmes sont souvent encore plus marqués pour les femmes africaines, qui sont confrontées à des difficultés spécifiques, à des obstacles socio-économiques structurels comme l'exclusion numérique, à un accès limité à l'éducation et au développement des compétences, et qui ne peuvent exercer qu'un contrôle limité de leurs ressources, en raison notamment de leur difficulté à accéder aux services, aux marchés et aux réseaux financiers. Bien que les femmes soient majoritaires dans le secteur des microentreprises, seules 16 à 20 pour cent d'entre elles ont accès à des financements classiques en Afrique subsaharienne.

17.

Pour améliorer l'entrepreneuriat féminin en Afrique, il est nécessaire d'agir plus et de manière durable pour lutter contre les discriminations et mettre en place un environnement plus favorable à l'autonomisation économique des femmes. Il s'agit notamment de lever les obstacles qui limitent l'accès des femmes aux financements. Surmonter ces difficultés permettra aux entrepreneuses africaines de réussir la transition entre microentreprise et PME.

18.

Par conséquent, nous rappelons que nous sommes favorables à l'appui apporté par le G7 aux pays africains dans leurs efforts pour supprimer les obstacles à l'entrepreneuriat féminin, notamment les barrières sociales, juridiques et réglementaires ainsi que les règles discriminatoires, et pour améliorer l'accès des femmes aux financements grâce à des mécanismes performants offrant un accès réel et non discriminatoire aux financements et des possibilités économiques pour toutes et tous.

19.

Nous sommes déterminés à agir avec les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations et les fondations de la société civile agissant dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin en Afrique, et à favoriser leurs efforts en faveur de l'amélioration de l'accès aux financements des microentreprises et petites entreprises dirigées par des femmes et ayant un potentiel de croissance qui leur permettrait de réussir la transition entre microentreprise et petite entreprise ou entre petite et moyenne entreprise. Une cartographie des groupes et/ou pays défavorisés devra identifier les besoins non satisfaits afin de cibler les lacunes actuelles.

20.

Les efforts menés par le G7 doivent compléter et renforcer les programmes existants. Dans ce contexte, nous saluons les initiatives régionales et internationales qui visent les entrepreneuses. Nous soutenons notamment la poursuite du développement de l'Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique (AFAWA) dirigée par la Banque africaine de développement. Nous saluons l'action de l'Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneurs (We-Fi), lancée en 2017 en marge du G20, en Afrique et plus largement.

Porter une attention accrue aux violences, aux mauvais traitements et au harcèlement sexuels et sexistes dans les environnements numériques pour lutter contre ces phénomènes :

21.

Mettre un terme aux violences faites aux femmes et aux filles profite à tout le monde et est une responsabilité commune dans laquelle chacun, y compris les hommes et les garçons, doit jouer un rôle essentiel. Nous sommes déterminés à mettre fin à toutes les formes de violences sexistes et à œuvrer pour un avenir dans lequel les droits humains et les libertés fondamentales de chacun sont protégés en ligne comme ils le sont hors ligne. La violence en ligne ne doit pas être distinguée des autres formes de violences faites aux femmes et aux filles. Tout comme la violence conjugale, elle trouve son origine dans les inégalités entre les femmes et les hommes, les normes sociales discriminatoires et les relations de pouvoir inégales.

22.

Les violences, le harcèlement et les mauvais traitements en ligne à l'encontre des femmes et des filles est un phénomène inquiétant d'ampleur mondiale. Celui-ci porte atteinte aux droits des femmes et des filles ainsi qu'à leur sécurité et à leur intégrité personnelle, tant hors ligne qu'en ligne, et limite leur capacité à accéder à des ressources en ligne qui pourraient favoriser leur développement économique, éducatif et social. Nous saluons et encourageons l'attention accrue portée à ce problème et la recherche croissante qui lui est consacrée au sein de la société civile, du monde universitaire, du secteur privé, des organisations multilatérales et des pouvoirs publics.

23.

Dans le prolongement de la *Feuille de route du G7 pour un environnement économique sensible à l'égalité entre les femmes et les hommes*, nous reconnaissons l'importance d'un partenariat et d'un dialogue accru avec les entreprises de l'internet et les acteurs concernés afin d'élaborer des initiatives conjointes abordant ce problème tout en respectant les droits humains et les libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression, et la dignité des femmes et des filles.

24.

Ces initiatives devront notamment :

- encourager l'amélioration de la transparence au sujet des types de contenus considérés comme illégaux, injurieux ou agressifs à l'encontre des femmes et des filles, au regard de la législation nationale ;
- encourager l'amélioration de la visibilité et de la connaissance des procédures de signalement des contenus considérés comme violents ou injurieux à l'encontre des femmes et des filles, notamment des mécanismes de suivi adaptés ;
- promouvoir des mesures efficaces permettant aux entreprises de préserver la sécurité de leurs utilisateurs, notamment des mesures garantissant la transparence et un signalement efficace des contenus considérés comme violents ou injurieux à l'encontre des femmes et des filles, à l'aide de dispositifs faciles d'accès et intuitifs ;
- encourager les partenariats de travail entre plateformes de réseaux sociaux et organisations spécialisées de la société civile, pour permettre de coopérer à l'élaboration de solutions comprenant le signalement des contenus considérés comme illégaux, injurieux ou agressifs au regard de la législation nationale, notamment des procédures rapides d'évaluation des demandes et de réduction des durées d'exposition à ces contenus, qui soient respectueuses de la liberté d'expression. Nous exhortons donc instamment les plateformes de retirer les contenus illégaux accessibles au public dans un délai rapide ;
- demander aux plateformes de réseaux sociaux de coopérer avec les services opérationnels dans les enquêtes et les procédures pénales, dans le respect total des procédures ;
- faire en sorte que les droits de chacun, en particulier sa liberté d'expression et d'information, soient respectés en ligne. Ces mesures de vigilance accrue consistent notamment à veiller à ce que les décisions de retrait de contenu soient fondées, à informer le fournisseur du retrait de son contenu, à rendre les procédures accessibles au fournisseur de contenu afin qu'il puisse contester la décision de retrait, et à prendre les mesures nécessaires contre les signalements de mauvaise foi.

25.

Nous appelons toutes les femmes et les filles concernées à participer pleinement aux discussions sur ce problème, afin de faire en sorte que les réponses apportées renforcent les personnes les plus touchées par cette forme de violence, de mauvais traitement et de harcèlement, au lieu de les mettre à l'écart. Nous nous engageons à intensifier notre dialogue volontaire avec le secteur privé et les acteurs pertinents, notamment les jeunes, les femmes et les filles touchées par ce problème et la société civile, afin d'élaborer des solutions opérationnelles innovantes pour régler ce problème de plus en plus important.

France

Mme Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes
et de la Lutte contre les discriminations

États-Unis

Mme Kathryn Kaufman, directrice générale d'Overseas Private Investment Corporation (OPIC),
en charge des questions relatives aux femmes dans le monde

Royaume-Uni

Baron Williams de Trafford, secrétaire d'État à l'Égalité

Japon

M. Kazuyuki Nakane, secrétaire d'État auprès du Bureau du Cabinet

Italie

M. Vincenzo Spadafora, secrétaire d'État à la présidence du Conseil des ministres,
en charge de la Parité et de la Jeunesse

Allemagne

Mme Caren Marks, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Famille,
des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse

Canada

Mme Maryam Monsef, ministre du Développement international
et ministre des Femmes et de l'Égalité des genres



MAKE GENDER EQUALITY A GLOBAL CAUSE
FAIRE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
UNE GRANDE CAUSE MONDIALE

8 ET 10 MAI 2019 - PARIS

Declaration on Gender Equality, G7 Ministers,
Paris, May 10th 2019

Madame Marlène Schiappa, Secretary of State in charge of Equality between women and men and anti-discrimination policies
FRANCE

Marlène Schiappa

Ms. Kathryn Kaufman, Managing Director for Global Women's Issues at the Overseas Private Investment Corporation (OPIC)
UNITED STATES OF AMERICA

Kathryn Kaufman

Baroness Williams of Trafford, Minister for Equalities
UNITED KINGDOM

Baroness Williams of Trafford

Mme Caren Marks, Secretary of State in charge of Family, Elderly, Women and Youth
GERMANY

Caren Marks



MAKE GENDER EQUALITY A GLOBAL CAUSE
FAIRE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
UNE GRANDE CAUSE MONDIALE

8 ET 10 MAI 2019 - PARIS

Declaration on Gender Equality, G7 Ministers,
Paris, May 10th 2019

Monsieur Kazuyuki Nakane, State Minister for Cabinet Office
JAPAN

Kazuyuki Nakane

Monsieur Vincenzo Spadaccia, Secretary of State in charge of Parity and Youth
ITALY

Vincenzo Spadaccia

Mme Maryam Monsef, Minister for Women and Gender equality
CANADA

Maryam Monsef



FRANCE

BIARRITZ

2019

